

Recommandations de l'atelier sur l'économie circulaire et sa Gouvernance

Rapporteur : M. KOPIEU Gouganou, Directeur Général de l'Institut de l'Économie Circulaire d'Abidjan Président : M. N'CHO Kouaoh Vincent Vice-Gouverneur du District Autonome d'Abidjan

L'atelier préparatoire du colloque de Bordeaux sur la gouvernance des territoires en économie circulaire s'est tenu le 09 mars 2021 et a permis d'écouter 15 intervenants dont le Président, M. N'CHO Kouaoh Vincent et M. Gouganou KOPIEU qui a effectué la synthèse de cet atelier. Les communications ont été faites respectivement par : Mme Céline PAPIN, Adjointe au Maire de Bordeaux, chargée des coopérations territoriales, européennes et internationales, Vice-Présidente de Bordeaux Métropole en charge de l'équilibre des territoires, des relations internationales et du dialogue citoyen; M. Nicolas SENECHAU, Directeur Général des Services du SMICVAL (Libournais/Haute Gironde) : « Le pacte de confiance et de gouvernance établi par le SMICVAL à l'échelle intercommunale et communale sur le territoire Libournais-Haute-Gironde »; Mme Vicky May HAMM, Maire de Magog (Québec): « La politique de la ville de Magog pour favoriser l'Economie circulaire en période de crise. Lien avec le virage numérique » ; M. Patrick DUGUAY, Directeur général de la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (Gatineau) et Véronique MARTIN: « Gatineau, la politique de ville pour la mise en place d'une économie sociale » ; Mme Marie-Soleil L'ALLIER, Cofondatrice de l'épicerie zéro déchet LOCO (Montréal) : « Les épiceries LOCO : changer le monde, un système alimentaire à la fois » ; M. Nicolas BIRON, Spécialiste du programme Économie verte à l'Institut de la Francophonie pour le Développement durable (Québec) : « Les enjeux de l'économie circulaire et l'accompagnement de l'IFDD à la formation aux Maires »; M. Daniel LE BIGOT, Vice-président chargé du développement durable (Quimper Bretagne Occidentale) : « Quimper Bretagne Occidentale : la création d'un environnement favorable à la collecte et au traitement des déchets (méthanisation...) »; Mme Célia BANULS, Chargée de développement Sinny&Ooko (Paris) : « Le rôle des tiers lieux dans la redéfinition des usages de la ville»; M. Maxime DERRIEN, Architecte Urbaniste et Directeur du Groupement d'Intérêt Public du GPV et Mme Ebène HAMES, Cheffe de projet, Coopération économiques et Economie Sociale et Solidaire au GIP GPV (Bordeaux) : « La circularité et la coopération sont au cœur du Grand Projet des Villes de réaménagement du territoire de la rive droite : focus sur la filière de réemploi des matériaux »; Mme Chau NGUYEN THI DANG, Consultante, Centre de coopération internationale de la ville de Hué (Vietnam) : « La stratégie de la Ville de Hué pour la mise en place d'un environnement favorable à l'économie circulaire »; M. Yanick KEMAYOU, Fondateur de Kabakoo Academies, réseau panafricain de campus créatifs alliant les technologies de pointe aux savoirs locaux pour l'apprentissage de savoirs localement pertinents (Cameroun): « Gouverner l'économie circulaire en apprenant des territoires : Le cas des cités Africaines » et M. Steve Joncoux, Chercheur en sociétés, territoires et développement (UQAR), Chercheur en série et chargé de projets à LLio - Centre collégial de transfert en innovation ouverte - Cégep de Rivière-du-Loup.

La synthèse de ces différentes interventions et celles des ateliers antérieurs, montre que l'économie circulaire apparait comme un modèle économique qui vise à réduire le gaspillage des énergies et des ressources, à rallonger la durée d'usage des biens de consommation et à redonner une nouvelle vie aux déchets à faire intervenir des acteurs de divers horizons à créer l'emploi et des innovations. L'économie circulaire se présente aussi comme un ensemble de concepts touchant plusieurs acteurs et donc plusieurs compétences politiques au niveau local et au niveau des populations. Les communications faites au cours de cet atelier renseignent diverses actions isolées de développement des différents concepts et des sept piliers de l'économie circulaire proposés par l'ADEME.

A l'issue de ces interventions, quelques recommandations ont retenu notre attention et portent sur certains axes fondamentaux indispensables à la gouvernance territoriale de l'économie circulaire dont la définition d'une politique et d'une vision, la réglementation, le financement des actions, la recherche et la formation ainsi que la coopération.

Politiques de développement local et promotion de l'économie circulaire

Les collectivités territoriales francophones sont régies par des politiques diverses en matière de transfert de compétences et de responsabilités. L'économie circulaire touchant plusieurs acteurs, il serait alors indispensable au niveau des collectivités de les fédérer et de définir une vision d'ensemble, des indicateurs de performances, des axes d'interventions stratégiques et de choisir des priorités.

La réglementation

Cette réglementation concerne la structuration au niveau local avec en toile de fond le problème de la société, c'est-à-dire la population qu'il faut mettre au centre de tous les développements nécessaires. L'économie circulaire doit permettre à la population de mieux consommer, moins gaspiller et de réaliser des bénéfices.

Le financement

Certains financements sont lourds donc difficiles à mobiliser. C'est pourquoi, il serait souhaitable de se tourner vers des partenariats publics / privés ou pour une recherche plus efficiente de financement. Il est vivement souhaité une mobilisation des acteurs financiers du territoire afin de soutenir les initiatives.

La recherche et la formation

Au niveau de la recherche, un accent particulier doit être mis sur la professionnalisation des acteurs. Aussi l'économie circulaire doit-elle être introduite dans le programme de formation des adultes (dont les activités ne prennent pas en compte ce concept), de l'enseignement supérieur, du primaire et du secondaire.

• La coopération

En matière de gouvernance de territoire, la notion de coopération est très importante et peut se situer à 3 niveaux :

- Coopération entre villes urbaines et villes locales
- Coopération entre villes développées et villes en voie de développement
- Coopération entre acteurs d'une même localité.

L'AIMF

Cette association pourrait aider à :

- Harmoniser les structures d'intervention
- Fédérer les compétences Nord-Sud et Sud-Sud
- Mobiliser les financements pour les investissements lourds.

Aux termes de cet atelier, nous pouvons retenir que le partage d'expériences des différents intervenants ainsi que les initiatives locales des collectivités proposées en matière de gouvernance des territoires sont plus que nécessaires pour des villes plus harmonieuses et circulaires et pour le bien-être des citoyens.